



AUTORISATIONS PARENTALES



Je, soussigné(e) : , responsable légal
de :

Notre enfant

Notre enfant

Notre enfant

- Autorise **mon (mes) fils et/ou ma (mes) fille(s)** à participer à l'école de prière **du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2026** à la Maison Massabielle organisée par l'Association Saint Louis pour le diocèse de Pontoise **et à toutes les activités sportives** qui s'y rapportent.
- Autorise la diffusion de photos, vidéos ou de tout autre document sur lequel pourrait figurer **mon(mes) fils et/ou ma (mes) fille(s)** dans le cadre des activités de l'École de Prière et de la communication du diocèse de Pontoise / de l'Association Saint Louis
- Viendrai chercher mon (mes) enfant(s) le vendredi.
- Autorise Monsieur ou Madame
Portable , à venir le (les) chercher à ma place.

Fait à : _____

Signature des parents :

Le : _____

Quelques éléments juridiques :

L'association souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant tous les participants aux activités, c'est-à-dire les directeurs, les animateurs et les enfants. Les dommages corporels et matériels causés par l'un des assurés à votre enfant seront donc indemnisés par cette assurance. Seront également indemnisés les dommages que les enfants se causent entre eux durant le séjour. Nous vous recommandons de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels qui résulteraient du fait de votre enfant (du type assurance individuelle accidents ou extra-scolaire) et vous rappelons que, même pendant le séjour, les parents restent légalement responsables des dommages causés par leur enfant mineur. Vérifiez que votre assurance couvre bien votre responsabilité.

